

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OYRE SEANCE du LUNDI 9 DECEMBRE 2019

N°2019-54

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/12/2019

Date d'Affichage: 2/12/2019

PRESENTS: M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT, Mme Anne-Marie BRUNET Mme Stéphanie PENOT

SECRÉTAIRE: M. Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15 Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

<u>Objet de la délibération</u> : Signature de l'avenant à la convention de mécénat entre Sorégies et la commune

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération N°2016-049 du 28/11/2016 l'autorisant à signer la convention de Mécénat entre SOREGIES et la Commune.

Elle a pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat pour offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2019.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à **1 526** € (1 311.05 € en 2018). Elle est calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la présente convention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représenté :

> AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention.

Au Registre sont les signatures, Pour Copie conforme, En Mairie, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019_54-DE Recu le 11/12/2019